Version du 19 mars 2018

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FEUILLE DE ROUTE
QUALITÉ DE L'AIR

Zone de Montpellier

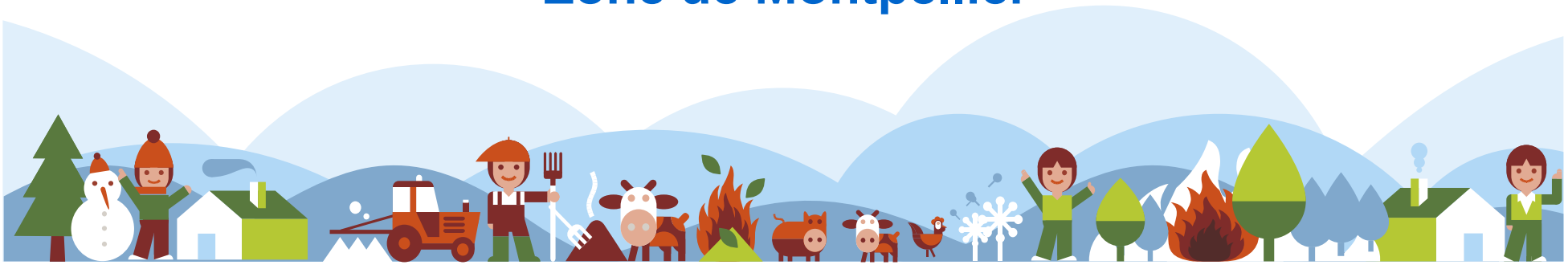

Éditorial

La pollution atmosphérique est la 3ème cause de mortalité en France, après le tabac et l'alcool. Elle est responsable chaque année de 48 000 décès prématurés. Le coût des conséquences de cette pollution est estimé entre 70 et 100 milliards d'euros.

Malgré une tendance à l'amélioration de la qualité de l'air au cours des 20 dernières années, les valeurs réglementaires ne sont toujours pas respectées dans plusieurs zones. La France, parmi d'autres pays européens, est ainsi ciblée par la Commission Européenne dans le cadre de deux procédures pré-contentieuses, portant sur des dépassements de valeurs limites en particules (PM10) et en dioxyde d'azote (NO2). Montpellier est l'une des zones concernées par des dépassements en dioxyde d'azote.

C'est notamment dans ce contexte qu'un premier plan de protection de l'atmosphère (PPA) sur l'aire urbaine de Montpellier a été élaboré en 2006, puis révisé en 2014. Le PPA révisé (2014-2019), actuellement en phase active de mise en œuvre, propose un bouquet de 16 actions portant sur différents secteurs d'activité (transport, industrie, urbanisme, résidentiel et tertiaire, communication et plan d'urgence) et couvre 115 communes, représentant plus de la moitié de la population du département de l'Hérault.

Par décision du 12 juillet 2017, le Conseil d'État a enjoint le Gouvernement de mener des actions fortes pour l'amélioration de la qualité de l'air, afin d'enregistrer rapidement des progrès en matière de lutte contre la pollution atmosphérique. Issue d'une volonté commune et résultat d'une œuvre collective, la présente feuille de route opérationnelle et multi-partenariale répond à cette demande pour la zone de Montpellier, concernée par des dépassements en NO2. Elle renforce les efforts déjà entrepris dans le plan de protection de l'atmosphère, pour aller plus vite et plus loin dans l'amélioration de la qualité de l'air.

Je remercie l'ensemble des participants s'étant investis dans l'élaboration de cette feuille de route, et souhaite que cette mobilisation d'ampleur permette de relever le défi qui se présente à nous.

Pierre POUËSSEL
Préfet de l'Hérault

Sommaire

Contexte d'élaboration de la feuille de route Air 7

- État de la qualité de l'air sur la Zone Administrative de Surveillance de Montpellier : des valeurs en dioxyde d'azote (NO2) dépassées annuellement 7
- La stratégie d'élaboration de la feuille de route Air 8
- La gouvernance 8
- Les étapes d'élaboration de la feuille de route Air 9

Fiches-Actions 11

Contexte d'élaboration de la feuille de route Air

État de la qualité de l'air sur la Zone Administrative de Surveillance de Montpellier : des valeurs en dioxyde d'azote (NO2) dépassées annuellement

La qualité de l'air à Montpellier et ses alentours est globalement similaire à celle observée dans les grandes agglomérations françaises. Elle s'est progressivement améliorée depuis la fin du XXème siècle, mais les concentrations de certains polluants atmosphériques (oxydes d'azote NOx, particules fines PM10 et PM2,5 et ozone O3) restent encore trop élevées, impactant l'environnement et la santé des populations exposées.

Sur le territoire de la Zone Administrative de Surveillance de Montpellier (ZAS), périmètre d'application de la présente feuille de route, les concentrations en dioxyde d'azote (NO2) dépassent régulièrement les seuils réglementaires (valeur limite fixée à 40 µg/m3). Auparavant émis principalement par l'industrie, les NO2 ont aujourd'hui pour principale origine le transport (80 %).

Face à ce constat, des mesures ont été mises en place sur le territoire pour limiter les émissions de ces polluants, notamment dans le cadre du plan de protection de l'atmosphère (PPA), élaboré en 2006 puis révisé en 2014. Le PPA actuel est en phase active de mise en œuvre et comprend 16 actions dans tous les secteurs d'activités à l'origine d'émissions polluantes (transport, industrie, urbanisme, résidentiel et tertiaire, communication/sensibilisation et en cas de pics de pollution).

Ces mesures ont été prises en complémentarité des efforts engagés par les collectivités en matière notamment de déplacements et de chauffage urbain, ou au travers des plans climat air énergie territoriaux (PCAET).

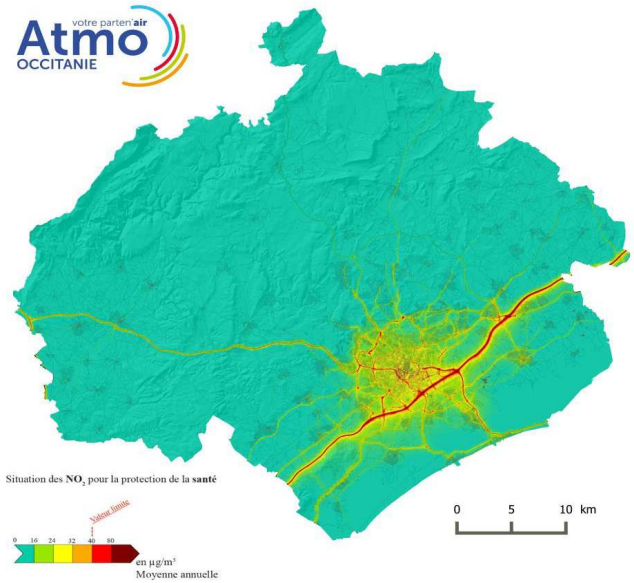

Périmètre d'application de la feuille de route Air : En 2016, entre 2100 et 6200 personnes ont été exposées à des concentrations supérieures à la valeur limite en NO2 pour la protection de la santé, principalement à proximité directe des axes routiers.

La stratégie d'élaboration de la feuille de route Air

La feuille de route a pour objectif de capitaliser et de renforcer les actions existantes, notamment dans le plan de protection de l'atmosphère (PPA), sans qu'il soit nécessaire d'anticiper sa révision prévue en 2019. Cette feuille de route, complémentaire au PPA, est donc une formidable opportunité pour rassembler les acteurs et proposer de nouveaux modes d'actions et de mobilisation de la population.
Elle s'inscrit dans la continuité d'un investissement croissant des collectivités, au travers des démarches déjà menées (SRADDET, PCAET, TEPCV, SCOT, PDU, etc.), leur permettant de poursuivre leurs objectifs de reconquête de la qualité de l'air et d'amélioration du cadre de vie des citoyens. Il s'agit en particulier de proposer des actions dans les principaux secteurs contribuant aux émissions de polluants atmosphériques (notamment les NO2) sur la zone administrative de surveillance de Montpellier (ZAS), sur lesquelles les parties prenantes s'engagent dans leur mise en œuvre à l'horizon 2022.

La gouvernance

L'élaboration de cette feuille de route a été initiée par le Préfet de l'Hérault, avec la mise en place d'un Comité de Pilotage « Feuille de route Air », correspondant au Comité de Pilotage du PPA de l'aire urbaine de Montpellier, élargi aux structures compétentes en matière de lutte contre la pollution atmosphérique. Cette instance, pilotée par la DREAL Occitanie, est composée des représentants :

- de l'administration,
- des collectivités territoriales,
- des activités économiques et de transport,
- des associations,
- des personnalités qualifiées.

La feuille de route Air fera l'objet d'un suivi a minima annuel dans le cadre du comité de suivi du PPA de l'aire urbaine de Montpellier, qui sera élargi aux porteurs d'actions et aux nouveaux acteurs identifiés dans cette feuille de route, constituant ainsi la nouvelle instance de suivi de l'ensemble des actions concourant à l'amélioration de la qualité de l'air dans l'Hérault.

Les étapes d'élaboration de la feuille de route Air

- L'appel à contribution a été lancé le 1er décembre 2017 auprès des structures membres du COPIL « Feuille de route Air », et un questionnaire en ligne a été ouvert sur le site internet de la DREAL Occitanie, afin de fédérer toutes les parties prenantes autour de ce projet, et notamment le monde associatif et les citoyens.
- Les résultats de cette première consultation ont permis de recenser une cinquantaine d'actions, tous secteurs confondus, et plus particulièrement dans le domaine des transports, à l'origine de 80 % des émissions d'oxydes d'azote (NO_x) sur le périmètre retenu, correspondant au périmètre du plan de protection de l'atmosphère (aire urbaine de Montpellier).
- Un groupe de travail restreint (Préfet, DREAL Occitanie, DDTM de l'Hérault, ADEME, ARS, ATMO Occitanie, Métropole de Montpellier et Département de l'Hérault) s'est réuni le 12 janvier 2018 pour examiner les premières propositions reçues, et effectuer un premier arbitrage.
- Les contributions retenues ont été présentées aux membres du COPIL « Feuille de route Air », le 23 janvier 2018. Ce comité a permis d'affiner encore la liste des actions, de proposer des pilotes pour leur mise en œuvre et d'arrêter un calendrier prévisionnel.
- Un courrier du préfet de département a été transmis au Ministre de la Transition Écologique et Solidaire fin janvier 2018, relatif à l'avancement de l'élaboration de la feuille de route et proposant une liste provisoire de 33 actions.
- Les mois de février et mars 2018 ont été consacrés à la consolidation et à la formalisation de la feuille de route, notamment à travers l'élaboration de fiches précisant, pour chaque action, une description, le ou les pilote(s), les partenaires, les moyens et le calendrier de mise en œuvre.
- Il ressort de ces travaux, 18 fiches actions qui constituent la présente feuille de route, présentées lors du COPIL du 8 mars 2018. Ces actions représentent un investissement de plus de 661 millions d'euros.
- La mobilisation des collectivités et leur accompagnement, se traduiront en engagements par des délibérations prises au premier semestre 2018.

Fiches-Actions

1. Renouvellement des flottes publiques par des véhicules propres
2. Développement des points de rechargement pour véhicules propres
3. « Objectif CO2 » : inciter les entreprises à adhérer à la charte, la recommander à toutes les entreprises de transport de voyageurs
4. Réduction des vitesses sur les axes concernés par des dépassements de valeur limite en dioxyde d'azote NO2
5. Développement des mobilités actives
6. Proposer des alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle
7. Planification de la mobilité
8. Inciter les intercommunalités couvertes par le PPA à obtenir chaque année la labellisation Ecomobilité
9. Améliorer l'accès à l'aéroport
10. Création d'espaces de coworking et développement du télétravail
11. Optimisation de la distribution des marchandises en ville
12. Favoriser l'approvisionnement alimentaire local et durable de la ville
13. Améliorer l'offre de transport ferroviaire pour les voyageurs et les marchandises
14. Renforcement des contrôles liés aux enjeux de qualité de l'air dans le programme d'inspections des ICPE
15. Actualisation du PCET en PCAET et élaboration du Schéma Directeur de l'Énergie
16. Diminuer les consommations d'énergie, encourager le développement des énergies renouvelables (ENR)
17. Rénovation énergétique des bâtiments
18. Communication et sensibilisation

1. Renouvellement des flottes publiques par des véhicules propres

Secteur concerné : Transports

Objectif de l'action

Renforcement des flottes en véhicules propres

Action pilotée par : Collectivités (sur leur territoire de compétence)

- Le Département de l'Hérault
- Métropole de Montpellier
- Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup
- Sète Agglopôle Méditerranée
- Communauté d'agglomération du Pays de l'Or

Partenaire associé (accompagnement technique et/ou financier)

- État
- Hérault Énergie

Moyens mis en œuvre

- Achat de véhicules propres
- Mise en place progressive de vignettes CRIT'AIR

Planning de réalisation

- 2017-2020

Estimation du coût de l'action

- Métropole de Montpellier : 450 000 € (véhicules électriques) ; 3 700 000 € (BOM)
- CC du Grand Pic Saint-Loup : 70 000 € (véhicules électriques)
- Sète Agglopôle Méditerranée : 1 200 000 € (bus dont 500 000 € de financement TEPCV) + 75 000 € (VAE de service, bornes de recharges, utilitaire électriques) + coût de fonctionnement marché de location véhicule légers de service
- Agglomération du Pays de l'Or : 195 000 € (VE) ; 940 000 € (bus GNV) ; 2 195 000 € (véhicules GNV services environnement-déchets : BOM, Ampiroll grue, utilitaires, véhicules légers)
- Département de l'Hérault : 60 000 € en 2017 et 90 000 € en 2018

Indicateur de l'action

- % de véhicules propres dans la flotte publique
- km parcourus par les véhicules propres

Description détaillée de l'action

Renouvellement les flottes des collectivités et des entreprises par des véhicules propres (Crit'AIR électriques, 1 et 2), mise en place progressive des vignettes avec incitation des communes du territoire, délégataires et partenaires.

Le Département de l'Hérault

- Intégration de véhicules propres dans la flotte (4 véhicules en 2017 et 6 en 2018) ; poursuite de l'achat de véhicules de type citadines thermiques essence à faible émission de CO2 pour diminuer la part des berlines diesel dans le parc.
- Dans le cadre de son Plan de Mobilité de l'Administration, le département déploie 23 VAE pour les déplacements professionnels et 30 vélos mécaniques.

Métropole de Montpellier

La flotte du parc actuel de la métropole est composée de 28 véhicules électriques (407k€ investis) et de 30 VAE (42k€ investis). Des véhicules électriques sont achetés à chaque renouvellement annuel du parc :

- Renouvellement du parc de bennes à ordures ménagères actuel au gaz-oil, par des véhicules à énergie propre (gaz). L'objectif étant de disposer de 14 véhicules propres d'ici 2020, le parc actuel étant composé de 35 véhicules.
- Acquisition de 11 bus au GNV en 2017.

Sète Agglopôle Méditerranée

- Acquisition de 2 bus électriques en lieu et place de bus à motorisation diesel en décembre 2017, sur une ligne gratuite.
- Intégration de véhicules électriques dans la flotte de SAM : location de 8 voitures électriques de service depuis novembre 2016 et achat d'un utilitaire électrique à destination du service magasin général mutualisé avec la ville de Sète.
- Achat de 10 VAE de service répartis sur les sites communautaires pour un usage professionnel et domicile travail.

Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup

- La flotte du parc actuel de la Communauté de communes est de 27 véhicules de tourisme. Le renouvellement du parc est ponctuel. L'objectif est de dépasser les 10 % de véhicules électriques en achetant 4 véhicules électriques en remplacement de véhicules diesel pour la période 2017/2018.

Agglomération du Pays de l'Or

- En 2018, acquisition de 9 véhicules électriques, 4 bus au GNV, 3 BOM de 26 T au GNV, 9 BOM de 19T au GNV, 3 camions plateau hayon au GNV, 7 utilitaires au GNV, 1 véhicule léger au GNV, 1 ampiroll grue au GNV.

Hérault Énergie

- Le syndicat a lancé un groupement d'achat de véhicules électriques d'un an en juillet 2017, ouvert aux collectivités locales et établissements publics (environ 90 véhicules).

État

- Accélération de la mise en œuvre de la mesure 4 du PPA de Montpellier : « Améliorer la connaissance du parc des véhicules des administrations et des collectivités et imposer l'intégration de véhicules propres ».

2. Développement des points de rechargement pour les véhicules propres

Secteur concerné : Transports

Objectif de l'action

Inciter à l'usage de véhicules propre en proposant un réseau de points de charge, pour les véhicules électriques, hybrides rechargeables et pour les véhicules GNV.

Action pilotée par : Collectivités (sur leur territoire de compétence)

- Le Département de l'Hérault
- Communes (sur leur territoire de compétence)

Partenaires associés (accompagnement technique et/ou financier)

- La Région Occitanie
- Métropole de Montpellier
- Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup
- Sète Agglopôle Méditerranée
- Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or
- ADEME
- GRDF
- SNCF
- Hérault Énergie

Moyens mis en œuvre

- Déploiement et promotion des bornes
- Gratuité du stationnement pour les véhicules électriques

Planning de réalisation

- Fin du déploiement des bornes électriques IRVE : juin 2018
- Gratuité du stationnement pour véhicules électriques : pendant deux ans à compter de l'installation des bornes de rechargement (dans le cadre du partenariat avec l'ADEME)

Estimation du coût de l'action

- Installation/raccordement IRVE accélérée : Environ 10 000 €
- Installation/raccordement IRVE rapide : Environ 25 000 €
- Installation/raccordement station de compression : Environ 800 000 €

Indicateurs de l'action

- Nombre de bornes de rechargement pour véhicules électriques
- Nombre de stations de compression
- Nombre de connexions sur ces bornes

Description détaillée de l'action

◆ Réseau d'infrastructures de rechargement de véhicules électriques (IRVE)

Au total, sur le département de l'Hérault, ce sont 172 bornes de charge qui seront implantées fin 2018 (contre 62 au 31/12/2017), dont 90 sur le périmètre de la feuille de route (36 communes desservies).

Les communes ayant bénéficié d'un soutien de l'ADEME pour l'installation de bornes de rechargement pour véhicules électriques, vont autoriser le stationnement gratuit pour les véhicules équipés de vignette de classe électrique, pendant 2 heures, pour une durée de deux ans à compter de la date d'installation de la première borne.

- Le syndicat **Hérault Énergie** a répondu à un appel à projet national pour le déploiement d'infrastructures de rechargement de véhicules électriques (IRVE) financé par l'État (via l'ADEME) au titre des « Investissements d'Avenir », et notamment sur les territoires suivants :

➔ **Sète Agglopôle** : Au total, sur le territoire du périmètre de SAM, ce sont au minimum 19 points de charge implantés. Une borne supplémentaire sur la ZAC Aquatechnique de Sète est en projet pour 2018, une autre sur Vic la Gardiole, ainsi que sur Mireval (ces deux communes disposent déjà d'une borne de recharge). En complément, installation au siège de SAM de 13 bornes de recharge et mise à disposition des agents/visiteurs pour un usage personnel.

➔ **Agglomération du Pays de l'Or** (78 600 €) **:** 8 bornes implantées sur le territoire (Palavas Les Flots (2), La Grande Motte, Mauguio (2), Candiallargues, Lansargues, Valergues).

- **Le Département de l'Hérault :** 5 bornes seront implantées dont , 2 sur l'aire de Montarnaud, 1 sur le site de Laroque et 2 sur le site d'Alco.
- **Métropole de Montpellier** (800 000 € dont 321 000 € de subvention ADEME) : 128 nouveaux points de charge seront implantés pour 66 bornes (P+Tram, Parcs d'activités) d'ici le 1er juin 2018 : 2 bornes de recharges rapides (30 minutes), 50 bornes de recharges accélérées (2 à 3 heures) et 14 bornes de recharges normales (8 heures).

◆ Réseau de stations de compression (GNV)

- **Projet SEVEN** : L'entreprise Seven Occitanie est l'un des sept lauréats nationaux de l'appel à projets « Solutions intégrées de mobilité GNV » (Gaz Naturel Véhicule), lancé par l'État et l'ADEME en juillet 2016 dans le cadre des Investissements d'avenir et visant à susciter des offres innovantes de mobilité GNV pour le transport de marchandises (énergéticiens, logisticiens, transporteurs…). Elle prévoit notamment le déploiement de 17 stations GNV en Occitanie (dont 7 sur le territoire héraultais), sous deux à trois ans.
- **Métropole de Montpellier** : Stations de compression : 1 réservée à TaM à Montpellier (public / privé), 1 en construction à Vendargues et 1 en projet au Parc du Salaison.
- **Agglomération du Pays de l'Or** : étude en cours pour l'implantation d'une station d'avitaillement au GNV.

3. « Objectif CO2 » : inciter les entreprises à adhérer à la charte, la recommander à toutes les entreprises de transport de voyageurs

Secteur concerné : Transports

Objectif de l'action

Diminuer les émissions de polluants atmosphériques en incitant les entreprises à réduire leur consommation, par l'optimisation du poste carburant.

Action pilotée par : ADEME

Partenaires associés (accompagnement technique et/ou financier)

- La Région Occitanie
- Collectivités
- Entreprises
- DREAL
- FNTR/FNTV, UNOSTRA

Moyens mis en œuvre

- Réunions de sensibilisation
- Accompagnement des entreprises

Planning de réalisation

- À partir de 2018

Indicateurs de l'action

- Litres de carburant économisés
- T de CO2 évités
- Nombre de véhicules concernés
- km parcourus

Description détaillée de l'action

Inciter les entreprises de transport de marchandises et les entreprises possédant des véhicules de plus de 3,5 T (sauf engins agricoles), implantées sur le périmètre PPA, à rentrer dans la démarche « Objectif CO2 », et à demander la labellisation « Objectif CO2 ».

Recommander l'adhésion à une démarche de réduction des émissions polluantes (type Charte « Objectif CO2 ») à toutes les entreprises de transport collectif de voyageurs qui circulent sur le périmètre PPA.

4. Réduction des vitesses sur les axes concernés par des dépassements de valeur limite en dioxyde d'azote NO2

Secteur concerné : Transports

Objectif de l'action

Limiter l'exposition des populations vivant à proximité des voies de circulation présentant des dépassements de la valeur limite en NO2

Action pilotée par : DREAL

Partenaires associés (accompagnement technique et/ou financier)

- Gestionnaires des routes (Métropole de Montpellier, DIR Massif Central et DIR Méditerranée, Le Département de l'Hérault)
- ATMO Occitanie
- DDTM de l'Hérault

Moyens mis en œuvre

- Modélisation puis expérimentation de réduction des vitesses sur les axes présentant des dépassements
- Réduction réglementaire des vitesses (arrêté)

Planning de réalisation

- 2018-2020

Estimation du coût de l'action

- Coût de l'étude (diagnostic + modélisation) : 20 000 €
- Coût de l'expérimentation : selon les résultats de l'étude

Indicateurs de l'action

- Gains en émissions de NO2

Description détaillée de l'action

- Diagnostic du territoire : identification des axes concernés par des dépassements de VLE et des populations exposées (habitations et établissements sensibles situés sur le territoire exposé).
- Modélisation des effets de l'abaissement des vitesses sur les axes identifiés (-10 km/h et -20 km/h), et leur impact sur la qualité de l'air.
- Expérimentation (mesures) de la réduction des vitesses sur les axes identifiés par la modélisation.
- Réduction pérenne des vitesses par arrêté (des gestionnaires), selon les conclusions de l'étude et de l'expérimentation.

5. Développement des mobilités actives

Secteur concerné : Transports

Objectif de l'action

Faire émerger des axes cyclables et piétons structurants et sécurisés, et inciter à l'usage du vélo ou à la marche pour les déplacements quotidiens. Relier les intercommunalités.

Action pilotée par : Collectivités (sur leur territoire de compétence)

- Le Département de l'Hérault
- Métropole de Montpellier
- Sète Agglomération Méditerranée
- Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
- Pays de l'Or Agglomération
- Ville de Montpellier
- Hérault Énergie

Partenaires associés (accompagnement technique et/ou financier)

- La Région Occitanie
- ADEME
- DREAL
- DDTM de l'Hérault
- Communes

Moyens mis en œuvre

- Développement des infrastructures cyclables et piéton
- Incitation et accompagnement aux mobilités actives

Planning de réalisation

- 2018 – 2020

Estimation du coût de l'action

- Véloparc PEM Saint-Roch : Estimation 700 000 €, dont 400 000 € pour la Métropole et 300 000 pour la Région Occitanie
- Subvention à l'achat de VAE/trottinette électrique (SAM) : 30 000 €
- Accompagnement de la CC du Grand Pic Saint-Loup pour les communes qui souhaitent faire des aménagements : 10 000 €/an

Indicateurs de l'action

- km de voies douces
- Nombre de demandes d'aides à l'achat d'un VAE/trottinette électrique

Description détaillée de l'action

Le Département de l'Hérault

- Le Plan vélo du Département sera présenté à l'assemblée en 2018 pour mise en œuvre immédiate. Il comprendra : boucles cyclo-touristiques, services à l'usager (box sécurisés, recharge VAE, station de gonflage), infrastructures mode doux (résorption des discontinuités, poursuite des itinéraires touristiques, conforter le maillage départemental), communication, partenariats, événementiel, etc.
- Dans le cadre de son Plan de Mobilité de l'Administration, le département réalise des Ateliers vélo, école du vélo, animations "semaine européenne de la mobilité", gravage gratuit contre le vol (partenariat avec la Police et la gendarmerie) à destination des collèges et du grand public.
- Le développement et l'incitation au partage de la route dans le cadre de programme d'aménagement de traverse d'agglomération (zone 30 et zone de rencontre).

Métropole de Montpellier

- Schéma Directeur des Mobilités Actives finalisé au 1er semestre 2018. Mise en œuvre selon études de faisabilité à partir de 2018.
- Véloparc PEM Saint-Roch : Proposer aux usagers un espace sécurisé de location courte, moyenne et longue durée, un service de consignes à vélos accessible 24 h/24 pour stationner 400 vélos ou autres modes actifs de déplacements, un service d'entretien et de réparation du matériel.
- Incitation aux déplacements actifs : Encourager les particuliers et les entreprises à l'usage du vélo et de la marche pour les déplacements quotidiens (Nombre annuel de démarche de type Plans de Mobilité, lignes de carapattes et caracycles).
- Inauguration de l'EuroVélo 8 (2020).

Sète Agglomération Méditerranée

- Dans le cadre de sa démarche Plan Climat Énergie Territoire, la collectivité renforce en 2018 son aide financière à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique. D'un montant de 25 % de la valeur du vélo plafonnée à 200 € maximum, cette participation est étendue à l'ensemble des 14 communes de Sète Agglopôle Méditerranée pour un accompagnement de 150 foyers au total.

Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup

Le schéma global des déplacements de la Communauté de communes vise très spécifiquement des actions qui doivent être mises en place entre 2016 et 2019, et notamment :

- Développement des réseaux modes doux intra-communaux en aménageant des voiries et des cheminements.
- Mise en place de carapattes (pédibus et vélobus).

Pays de l'Or Agglomération

Plan Global de Déplacements finalisé mi 2018, avec pour objectif sur cette thématique de positionner les modes doux comme un atout pour le territoire :

- Identifier les axes structurants (Lunel, La Grande Motte, Montpellier, canal BRL dont la tranche 1 sera finalisée fin 2018).
- Traiter les points durs locaux (EV8, RD61).
- Développer le cyclo-tourisme sur les axes communaux.
- Mettre en place les outils pour favoriser la pratique des modes doux (vélo libre service, stationnement sécurisé, label hébergement et restauration « accueil vélo »).

6. Proposer des alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle

Secteur concerné : Transports

Objectif de l'action

Diminuer les émissions de polluants atmosphériques et les émissions de GES, réduire la congestion de la circulation en proposant davantage de services aux habitants.

Action pilotée par : Collectivités (sur leur territoire de compétence)

- La Région Occitanie
- Le Département de l'Hérault
- Métropole de Montpellier
- Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
- Sète Agglopôle Méditerranée
- Pays de l'Or Agglomération

Partenaires associés (accompagnement technique et/ou financier)

- DREAL, TAM, Hérault Transports, Vinci

Moyens mis en œuvre

- Améliorer l'offre de transport en commun (tramway – bus – train)
- Favoriser l'intermodalité et les nouvelles mobilités

Plannings de réalisation

- 2018 – 2025

Estimation du coût de l'action

- Tramway (Métropole de Montpellier) : 400M€ pour la ligne 5 et 40M€ pour le prolongement de la ligne 1 depuis Odysseum à la nouvelle gare
- PEM Baillargues (Région Occitanie) : près de 20 M€
- Service autostop Sète Agglopole Méditerranée : 60 k€
- Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup : 10 k€ pour le lancement de Rézo pouce pour la puis 3,5 k€/an

Indicateurs de l'action

- Km de voies de transport en commun
- PEM : Nombre de voyageurs – Nombre d'arrêts – Taux de croissance des ventes
- Service autostop : nombre d'inscrits sur le site internet dédié et nombre de téléchargements d'application smartphone

Description détaillée de l'action

La Région Occitanie : création de pôles d'échanges multimodaux (PEM)

- PEM de Baillargues (1ère halte régionale en Occitanie) : Opération emblématique et partenariale (Région Occitanie, État, SNCF, Métropole de Montpellier, Département de l'Hérault, Pays de l'Or Agglomération, Ville de Baillargues) lancée en 2011 dans l'objectif de développer la diversité des modes de transports publics et de participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques. Ce PEM est réalisé en deux phases successives :

➔ La première phase (aménagement de la partie nord, accès aux quais nord et sud, équipements des quais, abri vélos... et stationnements provisoires au sud) a été mise en service au printemps 2014, pour un coût total d'environ 4,5 millions d'euros. Le nombre de trains régionaux quotidiens est passé de 8 à 40. La fréquentation a été multipliée par 22 (de 17 000 en 2013 à 380 000 en 2017).

➔ Le calendrier de réalisation de la phase 2 (environ 2 millions d'euros) est quant à lui lié à celui de la dénivellation du PN33 par SNCF Réseau ; la mise en service est prévue fin 2018. Cette nouvelle phase comprend notamment la réalisation d'une gare routière ; elle permettra le rabattement des autocars de TAM, de Hérault transport et de l'Agglomération du Pays de l'Or, vers le ferroviaire, et organisera ainsi sur le site, une véritable intermodalité. L'extension des équipements et des zones de stationnement permettront également de faire face au flux supplémentaires attendu de voyageurs.

- Dispositif de soutien de la Région pour créer des PEM accessibles aux bus et cars (création de quais), métro et tramways (création d'interconnexion) voitures (parking), vélos (abris et pistes cyclables), marche (cheminements sécurisé). Parkings équipés de bornes de recharges électriques.

- Billettique / Tarification : Les réseaux TER de la Région sont équipés de systèmes billettiques interopérables avec certains réseaux de transports urbains : avec une carte billettique TER il est possible de charger une tarification urbaine et d'emprunter le réseau correspondant.

  Sur l'agglomération de Montpellier, le produit multimodal « Tarif Kartatoo 1 Zone » permet de voyager sur les réseaux TER et TAM.

  En 2018, deux nouvelles tarifications doivent être mises en œuvre respectivement sur le réseau TER, TAM, Hérault Transport, etc.

Le Département de l'Hérault

- Soutien aux actions de mobilité sociale (plateforme de mobilité) ou dans le cadre des projets de pôles d'échanges multimodaux (PEM) urbains ou interurbains en proposant une intermodalité effective tous modes, dès la mise en service du projet.
- Développement des actions en faveur du covoiturage périurbain avec des parkings secondaires structurant le territoire au-delà du périmètre des transports urbains, voire favoriser la mutualisation des parkings administratifs et du secteur commercial.
- Le schéma de covoiturage de l'Hérault (2011) a basé sa stratégie sur un maillage du territoire afin de diminuer la pression automobile sur les migrations pendulaires de particuliers. Nombre de parkings de covoiturage départementaux sur le département : 7 dont 3 sur l'aire montpelliéraine / Nombre de place de parking de covoiturage sur le département : 350 places dont 125 sur l'aire montpelliéraine.
- Développement des pratiques nouvelles de type Rézo Pouce.

Métropole de Montpellier

Le Schéma directeur des mobilités de la métropole de Montpellier a été validé à l'été 2017, et le développement du réseau de tramway et de bus est en cours de mise en œuvre, avec notamment :

- Le prolongement de la ligne 1 du tramway (Mosson – Odysseum) jusqu'au pôle d'échange multimodal Montpellier Sud de France (mise en service 2022).
- La création d'une nouvelle Ligne 5 du tramway (Clapiers – Lavérune) (mise en service 2025).

Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup

Le Schéma Global des déplacements de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup comporte notamment :

- Une action visant à optimiser la desserte des lignes Hérault transport, en concertation avec Hérault Transport.
- Une action visant la ligne 36 du réseau TAM afin de créer des arrêts sur le territoire du Grand Pic Saint-Loup.
- La réalisation d'un maillage d'aires de covoiturages d'ici 2019.
- La mise en place du réseau d'autostop amélioré « Rézopouce » : action mise en œuvre en 2017 qui doit être suivi en 2018/2019.

Sète Agglopôle Méditerranée

L'objectif est d'expérimenter un service d'autostop organisé sur 14 communes de Sète Agglopôle Méditerranée (représentant environ 125 000 habitants). Deux finalités sont visées :

- Apporter un nouveau service de déplacement aux citoyens captifs (non motorisés), souvent dépendant des transports en commun.
- Augmenter le taux d'occupation des véhicules en incitant les conducteurs à devenir passager, ce qui réduira la congestion et les impacts environnementaux.

Le déploiement du dispositif sera opérationnel en septembre 2018.

Pays de l'Or Agglomération

Le Plan Global de Déplacement définit 3 principes de desserte :

- Des lignes express pour relier rapidement le territoire aux pôles générateurs de déplacement, aux intercommunalités voisines et aux stations tramway et TER.
- Des liaisons de proximité en transport à la demande, pour les communes moins denses.
- Des lignes estivales répondant aux besoins saisonniers, notamment sur le littoral du Pays de l'Or.

L'objectif est de minimiser les temps d'accès aux pôles générateurs :

- En proposant des aménagements pour les TC (TCSP, Chronobus…)
- Donner la priorité aux feux et réaliser des aménagements favorisant les transports en commun.
- Déployer de nouvelles technologies (recherche d'itinéraires, information en temps réel) pour l'usager.

L'agglomération du Pays de l'Or travaille à l'amélioration de l'organisation du stationnement pour inciter à l'utilisation des transports en commun :

- Installation de système d'information dynamique aux voyageurs (ex sur la RD66 au niveau du Parc Expo).
- Installation d'un système de jalonnement dynamique dans les parkings.
- Aménagement des parkings relais aux entrées de ville de La Grande Motte, de Carnon et Palavas les Flots et identification de places de covoiturage sur la zone littorale.

7. Planification de la mobilité

Secteur concerné : Transports

Objectif de l'action

Agir sur l'urbanisme pour protéger la population générale et en particulier les plus sensibles

Action pilotée par : ADEME

Partenaires associés (accompagnement technique et/ou financier)

- Intercommunalités
- Communes
- Conseil Régional
- Conseil Départemental de l'Hérault
- DREAL
- DDTM 34
- Associations

Planning de réalisation

3 ans maximum. Démarche continue

Estimation du coût de l'action

- Cofinancements possibles ADEME
- PDU Sète Agglomération Méditerranée : 188 000 €

Indicateurs de l'action

- Nombre de collectivités et de communes ayant élaboré une étude de planification de la mobilité.

Description détaillée de l'action

Certains territoires élaborent des démarches de planification de la mobilité (PDU, PGD, PLD, modes Actifs, TMV,..). L'objectif est de définir des scénarii d'optimisation des déplacements, pour limiter l'exposition des populations aux émissions de polluants et prendre conscience des enjeux liés l'optimisation de la mobilité.

L'objectif, pour ces territoires, est l'intégration de ces études dans les documents d'urbanisme et de planification (SCOT, PLUI, PLU..) et de réaliser tous les 3 ans un bilan des actions mises en œuvre.

Une présentation des actions mises en œuvre sera réalisée chaque année sur les intercommunalités : réunion publique, communication écrite, réunion de concertation…

◆ Planification de la mobilité réglementaire (PDU)

Le PDU est un document d'orientations qui définit la stratégie d'agglomération en termes de mobilité. Il intègre déplacements, urbanisme, économie, habitat, emploi, développement durable…

Métropole de Montpellier

- Lancement du futur PDU (22 mois). Finalisation en 2019.

Sète Agglomération Méditerranée

- Suite à la fusion de Thau Agglomération et de la communauté de communes du Nord Bassin de Thau au 1er janvier 2017, l'élaboration d'un nouveau PDU permettra de mettre à jour le diagnostic du PDU actuel (démarche volontaire), d'évaluer les actions mises en œuvre jusqu'à présent ainsi que d'élaborer un nouveau programme d'actions à l'échelle des 14 communes de la nouvelle agglomération pour les 10 ans à venir. Les prochaines étapes sont la restitution du diagnostic fin du 1er trimestre 2018 et l'organisation d'une large concertation.
- Calendrier : Étude lancée en 2017 – Diagnostic début 2018 – Ateliers de concertation en mars 2018 – Restitution et validation des propositions en 2019.

◆ Démarches volontaires

Pays de l'Or Agglomération

- Plan Global des Déplacements co-financé par l'ADEME et le Conseil Départemental, avec pour objectif d'anticiper les déplacements au regard du développement urbain, de concevoir une mobilité durable. Il est donc question d'articuler les différentes actions : favoriser l'usage des TC, pérenniser la pratique du vélo et de la marche et rationnaliser la circulation VP. L'horizon des actions est à 2030.

Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup

- Animation du Schéma Global des déplacements validé en 2015 sur la période 2016/2019.

Les territoires ne possédant pas de documents de planification de la mobilité devront en élaborer un sous 2 ans.

8. Inciter les intercommunalités couvertes par le PPA à obtenir chaque année la labellisation Ecomobilité

Secteur concerné : Transports

Objectif de l'action

Définition, mise en œuvre et évaluation d'actions annuelles sur la mobilité durable

Action pilotée par : ADEME

Partenaires associés (accompagnement technique et/ou financier)

- Intercommunalités couvertes par le PPA
- DREAL
- DDTM de l'Hérault

Moyens mis en œuvre

- Actions mises en place annuellement

Planning de réalisation

Démarche annuelle et continue

Estimation du coût de l'action

- Selon le programme d'actions des collectivités

Indicateurs de l'action

- Nombre de collectivités labellisées
- Évaluation prévue chaque année sur des indicateurs définis au cas par cas en fonction des actions prévues

Description détaillée de l'action

La collectivité doit élaborer un plan d'actions annuel, composé à minima de 5 actions sur le thème de la mobilité durable. Elle s'engage à le mettre en œuvre sur l'année civile en cours et à l'évaluer en fin d'année.

Un comité de charte (dont ADEME, DDTM, DREAL) valide la liste des projets proposés et attribue le label.

Les intercommunalités peuvent proposer aux communes de leur territoire d'être labellisées Ecomobilité.

Ci-dessous, exemples d'actions mises en œuvre par les collectivités déjà labellisée :

Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup (labellisation 2017) : Les actions mises en œuvres pour obtenir le label concernent :

- Le covoiturage : Mise en place d'un réseau d'auto-stop organisé pour apporter une solution de transport alternative, gratuite et flexible.
- Le Transport collectif public de voyageurs : Travail avec Hérault Transport sur l'optimisation des lignes régulières de cars traversant le territoire.
- Le covoiturage : Aider à la création d'aires de covoiturage et de places de parking réservées aux covoitureurs.
- Communication sur l'écomobilité : Réalisation d'articles pour les journaux, sites internet et réseaux sociaux des communes et de l'intercommunalité sur les différentes actions écomobilité.
- Modes doux : Participation et aide à la réalisation/réfection d'aménagements (pistes, trottoirs).

Sète Agglopole Méditerranée (labellisation 2017- 2018) : Les actions mises en œuvre pour obtenir le label concernent :

- Achat de deux bus 100 % électrique » et mise en service sur une ligne gratuite (2017-2018).
- Réalisation d'une semaine de l'Ecomobilité : journée de conférence, de rassemblement d'acteurs publics et privés de l'écomobilité (associations, institutionnels et commerces en lien avec la mobilité, …) (2017 et 2018).
- Programme de déploiement d'une centaine d'arceaux vélos sur le territoire (2017).
- Le covoiturage : Mise en place d'un réseau d'auto-stop organisé pour apporter une solution de transport alternative, gratuite et flexible (2018).
- Application d'une Indemnité Kilométrique Vélo pour les agents dans le cadre du PDA de SAM, afin d'encourager les trajets domicile/travail des agents en vélo (2018).

9. Améliorer l'accès à l'aéroport

Secteur concerné : Transports

Objectifs de l'action

Sécurisation et amélioration de la circulation piétonnière sur la plate-forme, mise en place de forfaits « Taxis » en complément de l'offre de Transport en commun, favoriser l'utilisation des véhicules électriques en vue d'une réduction des émissions.

Action pilotée par :

- Aéroport Montpellier Méditerranée (AMM)
- Pays de l'Or Agglomération

Partenaires associés (accompagnement technique et/ou financier)

- La Région Occitanie
- Le Département de l'Hérault
- Hérault Transport
- Collectivités
- ADEME

Moyens mis en œuvre

- Aménagement et sécurisation de voies douces
- Alternatives à la voiture individuelle (navette, forfait taxis)
- Incitation à l'utilisation de véhicules électriques (bornes de charge)

Planning de réalisation

- 2018-2020

Estimation du coût de l'action

- 300 000 € (AMM)

Indicateurs de l'action

Aéroport de Montpellier Méditerranée

- Enquête satisfaction des passagers et des partenaires plate-forme
- Suivi des consommations électriques

Description détaillée de l'action

Aujourd'hui, l'accès à l'aéroport ne peut se faire qu'en voiture ou par une navette au départ du centre de Montpellier.

Aéroport de Montpellier Méditerranée

- Réaménager les voies piétonnières jusqu'à la sortie de la plate-forme à destination des passagers, des résidents et des actifs de la plate-forme.
- Mise en place de forfaits « Taxis » en vue d'inciter au regroupement des passagers par véhicule et compléter ainsi l'offre de Transport en commun de la Navette.
- Mise en place de bornes de recharge électrique dans un premier temps pour les véhicules circulant côté piste à destination des partenaires aéronautiques mais également côté ville dans un second temps.
- Achat de véhicules électriques et vélos à destination du personnel AMM.

Agglomération du Pays de l'Or

- Mise en place d'une navette estivale Pays de l'Or : Aéroport → Station tramway Boirargues.
- Accès à l'aéroport par les mobilités actives : aménagement de voies cyclables et piétonnières, dans la zone aéroportuaire, les zones d'activités périphériques et vers la ligne 3 de tramway.
- Relier la Gare LGV à l'aéroport.

Hérault Transport (en cours de réflexion) :

- Augmentation de la fréquence des navettes : Hérault transport transporte environ 142 000 voyageurs par an sur la navette bus mise en place entre depuis la Place de l'Europe (Montpellier centre) et l'aéroport. La fréquence actuelle de la navette est d'un aller/retour toutes les 60 minutes. Le passage à un aller/retour toutes les 30 minutes est en cours de réflexion.

10. Création d'espaces de coworking et développement du télétravail

Secteur concerné : Transports

Objectif de l'action

Développer les actions en faveur des pratiques de travail à distances, du télétravail et des télécentres

Action pilotée par : État – Collectivités – Entreprises

- Le Département de l'Hérault
- Métropole de Montpellier

Moyens mis en œuvre

- Mise à disposition de locaux
- Mise à disposition de matériel pour les télétravailleurs

Planning de réalisation

- À partir de 2018

Indicateurs de l'action

- Nombre d'agents en télétravail et en télécentres
- Nombre de sites de coworking
- Nombre de km « économisés »

Description détaillée de l'action

Département de l'Hérault

Dans le cadre de son Plan de Mobilité de l'Administration (PMA), le Département expérimente le télétravail (100 agents) et développe la visioconférence. Par ailleurs, il a mis en place des télécentres et le travail en site distant :

- 8 télécentres : Olargues, Sète, Clermont l' Hérault, Vauvert, Brissac, Béziers, Montpellier Marconi
- 4 sites distants dans les Agences Médico-sociales de Frontignan, Jacou, Ganges, Lattes

Montpellier Méditerranée Métropole

- La métropole s'engage dans l'expérimentation du télétravail pour ses agents (une trentaine) sur 2018 et 2019

11. Optimisation de la distribution des marchandises en ville

Secteur concerné : Transports

Objectif de l'action

S'orienter vers une logistique urbaine plus vertueuse : optimisation des déplacements et amélioration des modalités de livraison des marchandises en ville.

Action pilotée par :

- Métropole de Montpellier
- ADEME

Partenaires associés (accompagnement technique et/ou financier)

- État
- SNCF
- VNF
- Entreprises
- Caisse des dépôts

Moyens

- Élaboration et mise en œuvre du schéma directeur de la logistique
- Partenariats/conventions avec les entreprises
- Labellisation Charte Logistique Urbaine

Planning de réalisation

Schéma directeur de la logistique

- Étude lancée fin 2017 (18 mois) – Élaboration prévue en 2019
- Accueil depuis mai 2017 d'un Espace Logistique Urbain dans le parking Europa.
- Installations d'autres ELU selon les demandes.

Convention avec La poste

- Convention signée en Décembre 2017
- Mise en œuvre : à partir de 2018

Estimation du coût de l'action

- Schéma directeur de la logistique : Étude estimée à 120 000 € selon CFI du 03/02/17

Indicateurs de l'action

- Nombre d'entreprises de livraison « propres »
- Nombre d'ELU

Description de l'action

Métropole de Montpellier (pilote)

- **Élaboration et mise en œuvre du Schéma directeur de la logistique**

➔ Optimiser la distribution des marchandises en ville, en recherchant la création de conditions favorables au développement des activités de logistique à faible émission, telles que la création d'un réseau d'Espace Logistique Urbain en zone urbaine dense pour optimiser l'organisation de la distribution des marchandises en ville.

➔ Le plan d'actions sera articulé autour de l'aménagement opérationnel (ELU, CDU, réserves foncières …), mais aussi de la réglementation (interdiction / limitation tonnage, horaires …) ou encore de l'organisation logistique (report modal, motorisation des PL / VL, autres solutions innovantes …).

- **Partenariats/conventions avec les entreprises :** Accompagner l'engagement d'une stratégie de logistique urbaine plus vertueuse.

Exemple d'actions prévues dans la convention passée avec La Poste :

➔ Livraison en mode doux, à faible émission, en centre-ville.

➔ Déploiement de consignes de retrait de colis dans les lieux de passage fréquentés.

➔ Implantation d'infrastructures logistiques du dernier kilomètre en centre-ville, par la création d'espaces logistiques urbains proches des centre-ville.

ADEME (pilote)

- Labellisation Charte Logistique Urbaine de la Métropole de Montpellier.

12. Favoriser l'approvisionnement alimentaire local et durable de la ville

Secteur concerné : Transports

Objectif de l'action

Favoriser l'approvisionnement alimentaire local et durable de la ville pour réduire l'impact des transports sur la qualité de l'air.

Action pilotée par : Collectivités (sur leur territoire de compétence)

- Le Département de l'Hérault
- Métropole de Montpellier
- Agglomération du Pays de l'Or
- Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup

Partenaires associés (accompagnement technique et/ou financier)

- MIN
- CA 34
- Civam Bio
- SUPAGRO
- DRAAF

Moyens mis en œuvre

- Animation d'un projet alimentaire territorial par la CCGPSL
- Appel d'offres

Planning de réalisation

- Dès 2017

Estimation du coût de l'action

- Agglomération du Pays de L'or : Étude 16 800 €
- Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup : 5 000 € à 10 000 € par an
- Le Département de l'Hérault : 1 000 000 €

Indicateurs de l'action

Agglomération du Pays de l'Or

- Action 1 : nombre de lots attribués à des acteurs locaux
- Action 2 : Nombre de fermes enquêtées – Nombre de réunions publiques assurées – Nombre de producteurs locaux ou en circuits court intéressés pour tester une démarche d'approvisionnement

Description détaillée de l'action

Le Département de l'Hérault

Depuis 2009, le Département de l'Hérault a intégré dans les appels d'offres de ses UPC (Unités de Production Culinaires), l'intégration de produits Haute Qualité Alimentaires (HQA : bio, régionaux, labellisés), touchant ainsi 55 collèges et 19 000 collégiens chaque jour : 20 % des approvisionnements alimentaires sont en HQA, soit 1 M€ annuels sur un budget global de 5 M€.

- Un nouvel appel d'offres de denrées pour les 5 (UPC), lancé au printemps 2018, a l'ambition de pérenniser, voire amplifier dans les années futures, ce taux d'introduction de denrées vertueuses au plan environnemental, notamment produites localement pour limiter les impacts environnementaux dus à leur transport.

Métropole de Montpellier

Appui aux circuits de proximité et à la structuration des filières locales :

- MIN : installation et développement d'un carreau des producteurs « Bio et Local » (2017, développement et consolidation (2018 et suivantes).
- Développement du pôle transformation et schéma directeur MIN (2018).
- Promotion des circuits courts avec la plateforme collaborative BOCAL (à partir de 2017).
- Facilitation de la connexion entre l'offre et la demande alimentaire pour la restauration collective.

Agglomération du Pays de l'Or

- En 2018, nouveau marché public de fournitures alimentaires pour son service de restauration collective, allotissement permettant de relocaliser une partie des approvisionnements.
- En 2018 et 2019, réalisation d'une étude poussée sur la possibilité de mettre en place une structuration de la production agricole locale de qualité, pour alimenter la restauration collective (sociale et commerciale). Cette étude devrait être réalisée en lien avec le Civam Bio de l'Hérault et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault. Elle consistera en des enquêtes auprès des paysans du territoire et des réunions publiques. Un stage pourra être proposé à SUPAGRO Montpellier.

Communauté de commune du Grand Pic Saint-Loup

Actions de sensibilisation et de communication visant :

- le mieux produire (accompagnement au redéploiement pastoral, organisation du concours de « pratiques agro-écologiques – Prairies et Parcours, mise en œuvre de MAEC et du programme Biodiv'Eau) – dès 2016.
- le mieux distribuer (Soutien aux Manifestations d'Interêt Communautaire à Vocation Agricole, Organisation et participation à différentes manifestations présentant les productions agricoles locales – dès 2017.
- le mieux consommer (Sensibilisation des scolaires) – dès 2018.

13. Améliorer l'offre de transport ferroviaire pour les voyageurs et les marchandises

Secteur concerné : Transports

Objectif de l'action

Favoriser le report modal de la route vers le rail

Action pilotée par : État – SNCF – La Région Occitanie

Partenaires associés (accompagnement technique et/ou financier)

- Collectivités
- FNTR, FNTV
- Chargeurs, industriels

Planning de réalisation

- Libération de sillons par report sur LGV à Montpellier : 2019
- Installations terminales embranchées : 2020

Indicateurs de l'action

- Nombre de TER créés
- Nombre d'ITE créées ou réhabilitées

Description détaillée de l'action

- Développer le fret ferroviaire notamment en vue de la logistique du dernier km
- Préserver les lignes fret en agglomération, travailler sur les ITE installations terminales embranchées (création, rénovation)
- Augmenter l'offre TER sur la période 2018 – 2022

14. Renforcement des contrôles liés aux enjeux de qualité de l'air dans le programme d'inspections des ICPE

Secteur concerné : Industrie

Objectif de l'action

Améliorer la prise en compte de la qualité de l'air lors des visites d'inspection DREAL.

Renforcer les contrôles inopinés des rejets Air des ICPE par des laboratoires indépendants.

Renforcer les prescriptions applicables aux gros émetteurs industriels en cas d'épisode de pollution.

Action pilotée par : DREAL – Inspection des installations classées

Moyens mis en œuvre

- Contrôles inopinés par laboratoires indépendants
- Mise à disposition d'un canevas pour les inspecteurs ICPE

Planning de réalisation

- À partir de 2018 : renforcement des contrôles sur l'aspect « qualité de l'air » lors des visites programmées
- 2018 : renforcement des contrôles inopinés
- À partir de 2018 propositions de prescriptions complémentaires pour les ICPE fortement émettrices en poussières, NOx et COV, en cas d'épisodes de pollution

Estimation du coût de l'action

- Contrôles inopinés : de 1 000 à 10 000 euros pour les industriels (peut remplacer un contrôle réglementaire), surcoût de l'ordre de 500 à 1 000 euros pour la caractérisation des poussières
- Unités d'œuvre d'inspecteurs DREAL

Indicateurs de l'action

- Nombre de visites avec une thématique « PPA » ou « Air » en zone PPA
- Nombre de contrôles inopinés réalisés en zone PPA (et évolution par rapport aux années précédentes)
- Nombre d'APC « épisode de pollution prescrits »

Description détaillée de l'action

- Identification des installations classées fortement émettrices sur le périmètre du PPA.
- Visites pluriannuelles : contrôles renforcés sur le thème de la qualité de l'air, selon le programme.de visites de l'inspection des ICPE.
- Renforcement des contrôles inopinés des rejets atmosphériques chez les industriels les plus émetteurs de la zone PPA (par un laboratoire indépendant).
- Élaboration d'arrêtés préfectoraux complémentaires dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif zonal de gestion des épisodes de pollution du 17 juin 2017. En cas de pic de pollution, vérification par sondage de la bonne application des arrêtés.

15. Actualisation du PCET en PCAET et élaboration du Schéma Directeur de l'Énergie

Secteur concerné : Énergies - ENR

Objectif de l'action

Assurer la transition énergétique sur le territoire, contribuer à la réduction des pollutions atmosphériques, lutter contre le changement climatique, préserver la biodiversité les milieux et les ressources, identifier la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables et adaptés au climat méditerranéen.

Action pilotée par : Métropole de Montpellier

Partenaires associés (accompagnement technique et/ou financier)

- La Région Occitanie
- Le Département de l'Hérault
- DREAL
- DDTM de l'Hérault
- ADEME
- Communes
- Associations

Moyens mis en œuvre

- AMO pour le pilotage

Planning de réalisation

- 2018 : consultation AMO + démarrage des études
- Échéance : 3 ans

Estimation du coût de l'action

- 500 000 €

Indicateurs de l'action

- Consommation d'énergie par type de combustible (avant/après SDAEC)
- Caractéristiques des bâtiments concernés par une évolution de leur typologie de consommation d'énergie

Description détaillée de l'action

Élaboration d'un schéma directeur des énergies (démarche volontaire) couplé à la révision du PCET en PCAET (démarche réglementaire).

- Un des objectifs sera d'optimiser l'ensemble des réseaux d'énergie pour favoriser la complémentarité et l'intégration des énergies renouvelables.
- Son articulation avec le PCAET assurera la prise en compte de la question de la qualité de l'air.
- L'un des volets du SDAEC sera l'état des lieux des ENR existants et le diagnostic des potentiels de développement ENR (PV, thermique, biogaz, géothermie…).

16. Diminuer les consommations d'énergie, encourager le développement des énergies renouvelables (ENR)

Secteur concerné : Énergies – ENR

Objectifs de l'action

Promouvoir le recours aux énergies renouvelables, diminuer la consommation d'énergies et limiter les émissions de polluants atmosphériques

Action pilotée par : Collectivités (sur leur territoire de compétence)

- Le Département de l'Hérault
- Métropole de Montpellier
- Sète Agglopôle Méditerranée

Partenaires associés (accompagnement technique et/ou financier)

- SERM, Concessionnaires réseaux, Hérault Énergie, ALE, Associations, GEFOSAT, ADIL, OPAH, Fournisseurs électricité et gaz

Moyens mis en œuvre

- Développement d'un réseau de chaleur et de froid utilisant des énergies renouvelables et de récupération
- Conception performante des bâtiments publics et développement des ENR
- Dispositif de soutien pour le développement de la production de chaleur (HERable) à partir d'ENR
- Dispositifs d'accompagnement pour la maîtrise des consommations d'énergies et le développement des ENR

Planning de réalisation

- 2017-2023

Estimation du coût de l'action

- Réseau de chaleur (3M) : 25 500 000 €
- Cap Omega PV (3M) : 213 000 €
- Extension MAERA (3M) : 109 000 000 €
- Échanges, information, conseils (SAM) : 13 000 €
- Chèque solaire (SAM) : 4000 €

Indicateurs de l'action

- Part des ENR dans la consommation
- Nombre de visites et d'appels lors de la permanence
- Nombre de participants à la nuit de la thermographie
- Calcul de la performance énergétique (MAERA)

Description détaillée de l'action

◆ Développement d'un réseau de chaleur et de froid utilisant des énergies renouvelables et de récupération

Métropole de Montpellier

- Le réseau montpelliérain de chaleur et de froid dispose d'un taux de 67 % d'énergies renouvelables dans son mix-énergétique. Des investissements ont été réalisés notamment pour remplacer les centrales au charbon par de la biomasse.
- Le nouveau plan quinquennal (2017-2021) se poursuit sur l'axe de la densification de réseaux existants, et sur la création de nouveaux réseaux vertueux (géothermie, biomasse, récupération).

◆ Conception performante des bâtiments publics et développement des ENR

Le Département de l'Hérault

- Le Schéma Directeur de l'Énergie de la Direction des Bâtiments du CD34, initié en 2014, ambitionne de porter le patrimoine bâti sur la route de la transition énergétique et de contribuer aux objectifs de la politique énergétique de la France en termes de :

➔ Baisse des émissions de gaz à effet de serre.

➔ Baisse des consommations d'énergie.

➔ Augmentation des énergies renouvelables.

Le bilan énergétique du patrimoine bâti de 2016 enregistre une baisse de 2,13 % des consommations d'énergie et une couverture de 14,7 % en énergies renouvelables (dont 12,84% provient de l'achat d'électricité verte sur le réseau), et ce, par rapport à la situation de référence de 2009-2013. Les actions initiées depuis 2016 dont les impacts ne seront mesurés seulement lors du bilan 2017 (en cours de réalisation) sont :

➔ Pour le bois énergie, la création de 2 nouvelles chaufferies Bois (Agence sociale de Saint Mathieu au bois granulé et Collège Lunel Ambrussum au bois déchiqueté).

➔ Pour la géothermie, 3 champs de sondes sont en travaux (site ALCO avec réseau de chaleur et site PierresVives, fin des travaux : mai 2018) Pour mémoire, hors périmètre de l'aire urbaine, une autre est en travaux à Olonzac (CE Olonzac fin des travaux : début 2019).

➔ Pour le photovoltaïque, le Département étudie la possibilité de louer des toitures pour l'installation de centrales photovoltaïques.

➔ Pour la baisse des consommations d'énergie, le Département de l'Hérault a mis en place de 2 Contrats de Performance Energétique (sous forme de Marché Global de Performance) : un pour les grands sites ALCO et PierresVives (avec un objectif garanti de plus de 20% de baisse des consommations d'énergie) et un autre pour l'ensemble des collèges de l'Hérault avec un objectif garanti d'au moins 15 % de baisse des consommations.

Des premières estimations du bilan 2017 valorisant les actions ci-dessus affichent une baisse de 11 % des consommations d'énergie (par rapport à notre situation de référence) et une augmentation de la couverture en énergies renouvelables à 16,5 %.

Les objectifs de baisse des consommations d'énergie et de développement des énergies renouvelables sont en cours de validation.

Métropole de Montpellier

- Conception de bâtiments performants énergétiquement (Bâtiment Durable Méditerranéen, BEPOS) et disposant dès que possible d'une source d'énergie renouvelable (géothermie, biomasse, photovoltaïque, solaire thermique, …) :

➔ Piscine Héraclès (2018) : première piscine du territoire métropolitain à chauffer l'eau de ses bassins grâce à une chaufferie bois

➔ Première installation photovoltaïque en autoconsomation sur la toiture de Cap Omega (2018)

- Station d'épuration MAERA (2023) : réhabilitation et extension de la station pour en faire une station d'épuration à énergie positive (produit plus d'énergie qu'elle n'en consomme) : valorisation du biogaz par cogénération (production d'électricité) et biométhane (injection dans le réseau de gaz), valorisation de la chaleur fatale du traitement thermique haute température des boues, etc.

◆ Dispositif de soutien pour le développement de la production de chaleur (HERable)

HERable, est le nom du 1er contrat territorial national signé par l'ADEME avec le syndicat Hérault Energies.

Ce dispositif vise à soutenir le développement de la production de chaleur à partir de 3 énergies renouvelables : bois énergie, solaire, géothermie, avec l'appui de l'Agence Locale de l'Energie comme relais vers les communes. Il s'adresse aux collectivités et maîtres d'ouvrage publics et privés.

Le projet consiste à développer 40 projets en 3 ans (2017-2019) sur le territoire départemental pour un objectif de production de 400 Tep en thermique renouvelable.

◆ Dispositifs d'accompagnement pour la maîtrise des consommations d'énergies et le développement des ENR

Métropole de Montpellier

- Accompagnement des communes pour la réalisation d'actions de maîtrise des énergies et de développement des ENR, via une convention tripartite triennale (ALE, commune, 3M) pour la réalisation de conseil en énergie partagé

Sète Agglomération Méditerranée

- Chèque solaire pour les particuliers. SAM poursuit des objectifs de promotion des énergies renouvelables et de maîtrise énergétique dans l'Habitat dans le cadre de son PCAET. Pour encourager les particuliers à l'installation de chauffe eau solaire ou de système solaire combiné pour l'eau chaude et le chauffage, SAM a mis en place un dispositif d'aides financières à destination de toute personne physique propriétaire d'un logement existant situé sur le territoire de l'agglomération sans condition de ressource. Le montant de l'aide est fixé à 250E/m² de capteurs solaires avec un plafond de 1500E maximum par foyer.

17. Rénovation Énergétique des bâtiments

Secteur concerné : Énergies – ENR

Objectif de l'action

Rénovation énergétique des bâtiments publics et privés (travaux, accompagnement des particuliers et des copropriétés).

Action pilotée par : Collectivités (sur leur territoire de compétence)

- Département de l'Hérault
- Métropole de Montpellier
- Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup

Partenaires associés (accompagnement technique et/ou financier)

- Conseil Régional Occitanie, ADEME, Caisse des Dépôts, ALE, ADIL 34, CAUE, Copropriétés, ANAH, URBANIS, Associations, SERM-SA3M

Moyens mis en œuvre

- Travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics
- Accompagnement des particuliers et des copropriétés engagés dans la rénovation thermique de leur logement (3M : ETP : 2 pers en 2018, 3 en 2019 et 4 en 2020)

Planning de réalisation

- 2018 – 2020

Estimation du coût de l'action

Travaux

- Métropole de Montpellier : ingénierie, études 851 000 € ; travaux de rénovation : 29 400 000 €
- Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup : 73 000 €

Dispositifs d'accompagnement

- Département de l'Hérault : 5 400 000 € annuel (ANAH+CD34)
- Métropole de Montpellier : Accompagnement des particuliers (2018-2020) : 602 500 € avec part Métropole (selon participation finale ADEME et selon le nombre de ménages accompagnés) entre 293 500 € et 267 500 €
- PIG "Rénover pour un habitat durable et solidaire" (3M) : Ingénierie : 1 360 000 € ; Financement des travaux : 14 960 000 €
- CC du Grand Pic Saint-Loup : 46 000 €/an

Indicateurs de l'action

- Nombre de logements rénovés
- Nombre de ménages accompagnés
- Montant des travaux générés
- Évaluation gain énergétique

Description détaillée de l'action

La rénovation thermique des bâtiments limite les besoins énergétiques en chauffage. Elle participe ainsi à la lutte contre la précarité énergétique, le réchauffement climatique et la diminution des émissions de polluants atmosphériques.

Les collectivités s'engagent à réaliser des travaux de rénovation de leurs bâtiments publics, et à accompagner les particuliers, copropriétés et bailleurs engagés dans cette même démarche.

◆ Travaux de rénovation des bâtiments publics

Métropole de Montpellier : Travaux de rénovation thermique de copropriétés des Trente Glorieuses.

- Dans le cadre de l'Appel à Projets du Programme Investissements d'Avenir (PIA) "EcoCité Rénovation thermique", structuration et mise en place d'un modèle de rénovation thermique en copropriété à un niveau de performances énergétiques élevé (BBC Rénovation).
- Cette opération pilote est conduite sur 5 copropriétés représentant 1000 logements (démarrage des travaux en 2018 pour les 2 copropriétés les plus avancées, travaux sur la période 2019-2020 pour les 3 autres copropriétés).
- Ces copropriétés bénéficient de financements massifs du PIA en ingénierie et investissements.

Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup

- ➔ Travaux sur l'Office du tourisme de Saint-Clément-de-Rivière (isolant toiture, système de chauffage), 2018 2020.
- ➔ Bâtiment de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (renfort isolation toiture), 2018 2019.
- ➔ Maison de pays de Saint-Martin de Londres (menuiserie) – 2020.

◆ Dispositifs d'accompagnement des privés engagés dans la rénovation thermique de leur logement

Le Département de l'Hérault

- Action départementale d'aide à la rénovation thermique des logements privés pour des publics précaires. Action menée sur le territoire de délégation (hors métropole de Montpellier, CAHM, CABM, SAM). 555 logements rénovés en 2017, 610 logements en objectif 2018.

Métropole de Montpellier

- Dispositif d'accompagnement renforcé auprès des particuliers et copropriétés qui souhaitent s'engager dans la rénovation thermique de leur logement. Ce dispositif vise la rénovation thermique de 1300 logements (individuels et en copropriétés) sur les trois premières années de fonctionnement (2018-2020). Probable reconduction pour 3 années supplémentaires.
- Programme d'Intérêt Général "Rénover pour un habitat durable et solidaire" 2013-2018. Objectif de 900 logements sur 5 ans, dont 550 au titre de la précarité énergétique.

Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup :

- Participation financière au Programme d'intérêt Général porté par le CD34 sur l'accompagnement à l'ingénierie et les travaux réalisés chez les particuliers.

18. Communication et sensibilisation

Secteur concerné : Communication

Objectif de l'action

Communiquer, sensibiliser et informer sur la qualité de l'air

Action pilotée par :

- Métropole de Montpellier
- Sète Agglopôle Méditerranée
- DREAL
- ARS
- ATMO Occitanie

Partenaires associés (accompagnement technique et/ou financier)

- Le Département de l'Hérault
- Collectivités, communes
- ADEME
- Associations locales diverses
- CPIE-APIEU
- E3D environnement
- Régie de l'eau
- SERM
- Rectorat
- Citoyens

Moyens mis en œuvre

- Le Département de l'Hérault : Information relayée sur le journal départemental et le site internet institutionnel
- Sète Aggopôle Méditerranée : Semaine de l'écomobilité en 2018, permanences téléphoniques et sur rendez vous
- CCGPSL : Journal de la Communauté de communes et site Internet pourront être utilisés comme relais de l'information locale

Planning de réalisation

- 2018-2022

Estimation du coût de l'action

- **Métropole de Montpellier :** Coût démonstrateur sur la période 2017-2019 est évalué à 485 000 € HT. La Régie des Eaux 60 000 € HT, groupe SERM SA3M : 100 000 € HT et l'ADEME 75 000 €, 3M : 250 000 €
- **Sète Aggopôle Méditerranée :** 25 000€ (coûts estimatifs)

Indicateurs de l'action

- Nombre d'actions de communication
- Taux d'adhésion au démonstrateur (3M)

Description détaillée de l'action

DREAL Occitanie

Actions de sensibilisation sur la qualité de l'air (2018-2022) : Élaboration et diffusion d'outils de communication, pour sensibiliser tout public aux enjeux de la qualité de l'air :

- Rappel de l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts (diffusion de plaquette, réunions d'information).
- Chauffage bois (notamment via les points « Rénovation Info Service ») : encourager l'usage de bois de qualité et les bonnes pratiques (allumage par le haut…), rappel des bons gestes entre octobre et mars de chaque année, ainsi que sur l'importance du ramonage entre mars et octobre.
- Prise en compte de la qualité de l'air dans les documents de planification et d'urbanisme.
- Pics de pollution : comment réagir en cas d'épisode de pollution ?
- Formation des chargés de mission PCAET sur la prise en compte de la qualité de l'air dans les documents de planification, en partenariat avec l'ADEME.

Le Département de l'Hérault

Organisation d'une semaine européenne de la mobilité (15 - 22 septembre 2018) avec des actions de sensibilisation sur l'éco-mobilité :

- Animations sur le parvis de l'Hôtel du Département (démonstration d'électromobilité (VAE, voiture électrique, trottinette électrique, gyropode…), connaissance du réseau de transport en commun avec présence des AOM, valorisation du covoiturage, des télécentres et du télétravail, charte du temps, modes doux, atelier de réparation de vélo.

Métropole de Montpellier (18 mois à partir de décembre 2017)

Mise en place d'un démonstrateur Ecogestes à grande échelle utilisant de nouvelles méthodes de communication associées au numérique (plateforme GD6D), pour obtenir des changements de comportement éco-responsables des usagers de la zone urbaine Pompignane, Antigone et Port Marianne (sobriété, propreté, circuits courts, mieux vivre ensemble). Cible : Tout public.

Sète Agglopôle Méditerranée

Organisation d'une semaine de sensibilisation sur l'éco-mobilité sur les 14 communes du territoire durant la semaine européenne de la mobilité (du 15 au 22 sept. 2018).

- Une journée « phare » en ouverture ou en clôture, dans une commune volontaire.
- Proposition à toutes les communes de participer, selon leurs capacités techniques et leurs envies.

Grâce à l'appui de ses partenaires, la collectivité va à la rencontre de ses habitants par la mise en place de permanences d'information et de conseils dans des domaines variés de sa politique communautaire :

- Les Espaces Info Energie, avec l'association Gefosat, pour toutes personnes à la recherche de conseils énergétiques pour leurs habitations,
- Les permanences dans le cadre du PIG ou de l'OPAH dans le cadre des projets de rénovation de l'Habitat
- Les permanences de l'ADIL visant les travaux de rénovations dans les logements et l'information gratuite des usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété ou encore avec l'Agence Immobilière à Vocation Sociale et

les Compagnons bâtisseurs qui informent et accompagnent les populations modestes sur les projets d'auto-réhabilitation.

Partenariat ARS-ATMO Occitanie (2017-2021)

Sensibiliser les enfants sur la pollution atmosphérique et plus largement sur la qualité de l'air extérieur et intérieur, l'importance, les causes, les conséquences sanitaires, la surveillance et surtout les solutions afin que les comportements vis-à-vis de cette thématique changent au quotidien :

- Comprendre un domaine complexe qui agit sur notre santé.
- Modifier son comportement au quotidien et lors des pics de pollution.
- Modifier son comportement vis-à-vis du tabac, de la nutrition, pour ses déplacements.
- Se protéger et œuvrer pour améliorer la santé de tous.

Cible : enfants scolarisés (CE2-CM1-CM2) sur le territoire Occitanie - priorité aux territoires couverts par un PPA.

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE
L'HÉRAULT

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie

Direction de l'Énergie et de la Connaissance

www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/